

GUIDE DE PREPARATION DES FERMETURES DES LABORATOIRES

I- MODALITES PRATIQUES

Le Mouvement intersyndical appelle à fermer les laboratoires en fin d'année pour **dénoncer l'enveloppe annuelle de financement insuffisante** et donner un **aperçu concret des conséquences des coupes budgétaires de la CNAM sur l'accès aux laboratoires** à l'avenir.

Pour rappel, il ne s'agit pas d'une grève mais d'une **fermeture temporaire volontaire des laboratoires**.

Dates de fermeture : Lundi 23 décembre à 0 heures 2024 au mercredi 1er janvier 0 heures

Modalités :

1. Tous les laboratoires privés qui suivent le mouvement et qui reçoivent des patients doivent être fermés au public, que ce soit un site pré-post, un site accolé à un plateau technique ou un site présent au sein d'un établissement de santé (Clinique, CH ou autre).
2. Tous les prélèvements externes seront refusés, quel que soit le motif, y compris pour les urgences ou chimiothérapies. Cela concerne tous les prélèvements transmis par une IDE/SF/médecin, les d'EHPAD, les Centres de Santé, l'HAD, etc.
3. Pour les centres de dialyse (externes ou intra-cliniques), les examens sont réalisés.
4. Pour les patients hospitalisés dans des établissements de santé (cliniques, CH) dont le laboratoire a la charge, les examens sont réalisés.
5. Lorsqu'un patient se présente aux urgences (clinique ou CH), et afin d'éviter les réquisitions, ses examens sont pris en charge.
6. Dans les centres de PMA, il n'y a pas de prise de RDV lors des jours de fermeture, il faut prévoir de les décaler.
7. D'une manière générale, il faut prévenir tous les professionnels de santé afin de décaler les prélèvements programmés.
8. Les patients doivent être prévenus par un affichage dédié au Shutdown et une information mentionnant de contacter le Centre 15 en cas d'urgence.

II- COMMUNICATION GENERALE A L'ATTENTION DES DESTINATAIRES SUIVANTS: ARS, CPAM, PERSONNEL DES LABORATOIRES ETABLISSEMENTS DE SOINS, CORRESPONDANTS

Pour chaque destinataire, un courrier a été rédigé et signé par l'intersyndicale. Celui-ci devra être envoyé accompagné d'un mail ou courrier type à personnaliser par chaque laboratoire :

- Courrier de déclaration des fermetures aux autorités (ARS et CPAM) : information à destination des ARS (obligatoire) et des CPAM pour les informer de l'action : **Courrier CPAM et Courrier ARS du kit de l'intersyndicale accompagné du mail ou courrier type à personnaliser (à envoyer par les présidents de SEL/LBM)**

- Pas de nécessité d'informer les préfetures
- Pas de délai de préavis nécessaire

- Courrier au personnel des laboratoires : informer le personnel avec un **Courrier Personnel du kit de l'intersyndicale accompagné du mail ou courrier à personnaliser à envoyer par chaque laboratoire**
- Courrier aux Cliniques/Etablissement de soins : informer les établissements de santé qui travaillent avec le laboratoire avec un **Courrier EDS du kit de l'intersyndicale accompagnée du mail ou courrier à personnaliser à envoyer par chaque laboratoire**
- Courrier à nos correspondants : informer nos correspondants (prescripteurs, infirmiers, sage-femmes, EHPAD, centre de santé... avec un **Courrier PDS du kit de l'intersyndicale accompagné du mail ou courrier à personnaliser à envoyer par chaque laboratoire**
- Courrier aux patients : informer les patients avec un **Courrier Patients du kit de l'intersyndicale accompagné du mail ou courrier à personnaliser à envoyer par chaque laboratoire**

III- AUTRES OUTILS DE COMMUNICATION

- **Une affiche** est mise à disposition pour une diffusion dans les laboratoires. Elle contient un **QR Code pour renvoyer à une pétition portée par le Mouvement intersyndical des biologistes médicaux.**
- Un message vous est fourni pour l'intégrer **sur le site internet du laboratoire et sur les comptes-rendus de résultats.**